



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 98827

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le risque de disparition de la caisse des écoles du 15^e arrondissement de Paris, établissement public autonome chargé d'organiser les cantines des enfants. La Mairie de Paris compte supprimer cette structure si efficace et symbolisant le service public à Paris. Ce projet de réforme remet indûment en cause le modèle aujourd'hui en vigueur dans les cantines du 15^e et qui a nécessité des années d'efforts pour parvenir à des produits frais, cuisinés localement pour des menus immédiatement servis sur place. Par ailleurs, l'autonomie dont bénéficient actuellement les caisses des écoles permet de moduler les tarifs. La Mairie de Paris surfe sur des courants à la mode pour justifier ces modifications : elle souhaite proposer une majorité de produits issus de l'agriculture biologique dont les filières ne sont même pas suffisantes pour répondre à la demande. En outre, l'abandon de la préparation des repas sur place aura pour conséquence le licenciement de nombreuses cuisinières. Aussi face à cette réforme mal préparée et anti sociale, il lui demande ce qu'il en est concrètement et si, plus généralement, les caisses des écoles sont amenées à disparaître ou si elle peut intervenir afin de sauver ces établissements garants d'une administration publique de la restauration dans les écoles.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98827

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8061

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)